

Nombre de conseillers  
En exercice : 11  
Présents : 8  
Votants : 10  
Absents : 3

L'an deux mille vingt-trois le 29 septembre à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, Jacqueline CABROL.

Date convocation :  
Le 19 septembre 2023

N°2023\_D38 : Nouveau tarif du gîte communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Présents :** AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline, CATALA Gérard, MILHET Benoit, RAYSSEGUIER Christian, RUIZ Benoit, TONON Yannick.

**Absents :** LECUTIER Jean-Marc ;

**Absents donnant procuration :**

KAMILLE Abou-kanh donne procuration à RAYSSEGUIER Christian  
MONJAL Mathilde donne procuration à TONON Yannick

TONON Yannick, a été nommé secrétaire de séance.

Madame Le Maire explique au Conseil qu'une décision nationale votée fin 2022 va impacter le tarif du gîte communal qui va devoir augmenter au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

En effet, une taxe additionnelle régionale de 34% va s'ajouter à la part votée localement (et au 10 % de part additionnelle départementale). Cette taxe additionnelle n'est pas un choix de la collectivité mais une obligation issue de la Loi de Finances pour 2023 - article 76.

La taxe additionnelle régionale sera reversée par la collectivité, par l'intermédiaire de l'office du tourisme, à la Société "du Grand Projet du Sud-Ouest/de la Ligne Nouvelle Montpellier - Perpignan" pour financer la ligne à grande vitesse.

Après délibération, le Conseil s'oppose à cette nouvelle taxe mais accepte l'augmentation du tarif du gîte communal afin de faire face à cette dépense obligatoire.

Le Conseil décide donc d'augmenter le tarif du gîte communal de 1€ par nuitée et par personne. Le tarif du gîte passe ainsi à 21€ à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 par nuitée et par personne.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Fait à Boissezon le 29 septembre 2023,

Le secrétaire de séance

Le Maire,  
Jacqueline CABROL

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission à la sous-préfecture le 29 septembre 2023.

Ainsi fait et délibéré à Boissezon, le jour, mois et an que dessus, Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

